

# RAPPORT ANNUEL 2020



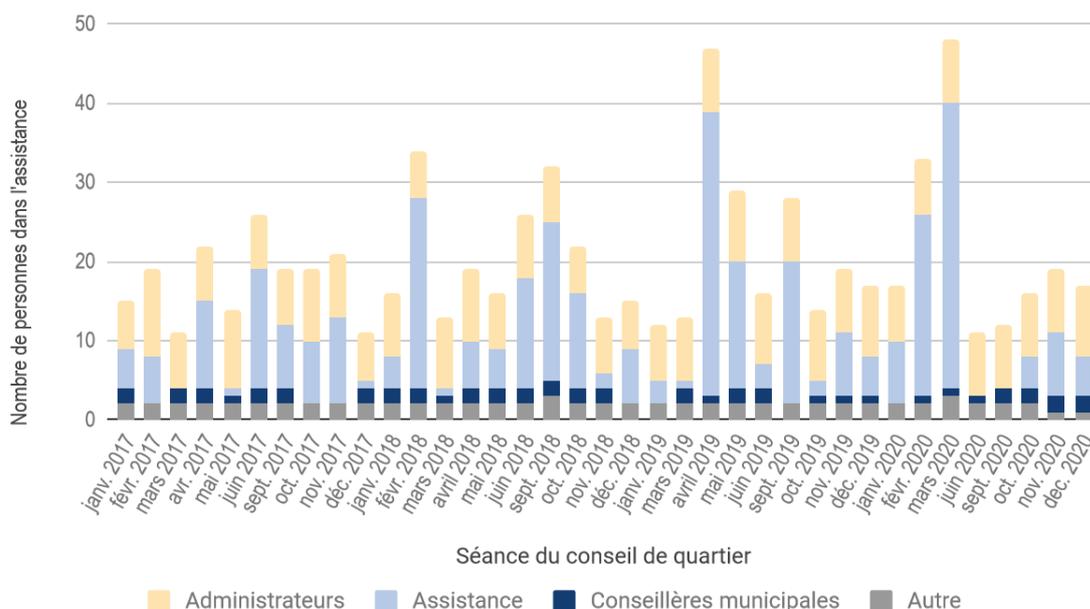
## 2. Table des matières

2.	Table des matières .....	2
1.	Une participation soutenue .....	3
	FIGURE 1 : Participation du public aux séances du conseil de quartier .....	3
2.	Résolutions du conseil de quartier.....	3
	TABLEAU 1 : Distribution des résolutions par catégorie et niveau de satisfaction des demandes .....	4
	TABLEAU 2 : Satisfaction des demandes du conseil de quartier formulées par résolution en 2020 .....	4
3.	Mobilité durable .....	5
3.1	Réseau structurant de transport en commun .....	5
3.2	Futur troisième lien .....	5
4.	Participation publique et engagement citoyen .....	5
4.1	Vision d'aménagement du pôle urbain Hamel-Laurentienne.....	5
4.2	Vision d'aménagement du secteur de la 1 <sup>re</sup> avenue.....	6
4.3	Demande d'opinions.....	6
4.4	Projet Laurentia .....	6
5.	Projets du conseil de quartier .....	7
5.1	Lairét en fleurs !.....	7
5.2	Promenades vertes .....	9
6.	Comités.....	12
6.1	Comité des déplacements sécuritaires et actifs .....	12
6.2	Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles .....	12
6.3	Comité de vigilance des activités portuaires .....	13
6.4	Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air .....	14
6.5	Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) .....	14
6.6	Table de concertation vélo des conseils de quartier .....	14
7.	États financiers .....	16
3.	ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT .....	17
	Membres .....	17
	Conseil d'administration .....	17
4.	ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS .....	18

# 1. Une participation soutenue

En raison de la pandémie, le Conseil de quartier a dû en 2020 annuler deux de ses rencontres régulières, tenu deux rencontres à huis clos et a repoussé son AGA initialement prévu en avril au mois d'octobre. Il est également à noter que les rencontres se sont tenues en mode virtuel à partir du mois d'avril 2020, ce qui est venu bouleverser les façons de faire habituelles.

**FIGURE 1 : Participation du public aux séances du conseil de quartier**



Le conseil d'administration est heureux de constater que plusieurs citoyens ont continué à suivre les activités du Conseil en virtuel. Cet engouement témoigne des efforts consentis dans les dernières années par le conseil d'administration pour augmenter la participation citoyenne en se collant aux enjeux d'actualité, en simplifiant l'ordre du jour et en écourtant la durée des séances.

Enfin, le conseil de quartier de Lairet tient à remercier ses conseillères municipales, Suzanne Verreault, présente lors de 7 de nos 8 séances, et Geneviève Hamelin qui est de retour avec nous depuis l'automne après s'être absentée pour des raisons de santé.

## 2. Résolutions du conseil de quartier

En 2020, le conseil de quartier de Lairet a adopté 71 résolutions, dont 53 résolutions numérotées. Bien que la plupart portent sur le fonctionnement du conseil de quartier, dix d'entre elles concernent des demandes adressées à la municipalité ou à l'arrondissement. Exceptionnellement cette année, une résolution a été adressée conjointement à la ville et au ministère des Transports concernant le réseau de transport structurant et son importance pour le quartier de Lairet.

Au total, 30% des demandes du conseil de quartier ont été satisfaites. Dans 44% des cas, il est trop tôt pour déterminer quelles suites seront données par l'administration municipale,

puisqu'elles sont toujours en cours d'analyse. Enfin, 30% des demandes du conseil de quartier n'ont pas donné lieu à des actions concrètes de la part de la municipalité ou de l'arrondissement.

**TABEAU 1 : Distribution des résolutions par catégorie et niveau de satisfaction des demandes**

	Résolutions	Pourcentage
<b>Fonctionnement</b>	61	87%
<b>Demandes</b>	10	13%
• <b>Satisfaites</b>	3	30%
• <b>Partiellement</b>	0	0%
• <b>En attente</b>	5	50%
• <b>Pas satisfaites</b>	3	30%

Le tableau 2 ci-dessous liste l'ensemble des demandes formulées par résolution, ainsi que le résultat de ces démarches. La liste consolidée des principales résolutions adoptées en 2020 est fournie en annexe.

**TABEAU 2 : Satisfaction des demandes du conseil de quartier formulées par résolution en 2020**

Mois	Résolution	Réponse
Janvier	RÉSOLUTION 20-CA-02 CONCERNANT LES PRÉCISIONS RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DU DÉBIT VÉHICULAIRE SUR LA RUE DES CHÊNES	Oui
	RÉSOLUTION 20-CA-03 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DU DROIT DE CORRESPONDANCE EN VUE DE MAXIMISER LES RETOMBÉES POSITIVES DU RSTC POUR LES COMMERCES DE LA 1 <sup>re</sup> AVENUE	Non
Février	RÉSOLUTION 20-CA-09 CONCERNANT LA FRÉQUENCE DES PASSAGES DU TRAMWAY SUR LA 1 <sup>RE</sup> AVENUE	Non
	PÉTITION 18 <sup>e</sup> RUE : POUR QUE LA VILLE DE QUÉBEC DÉVOILE SON ÉCHÉANCIER ET PRENNE DES MESURES IMMÉDIATES AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS.	Oui
	RÉSOLUTION 20-CA-10 CONCERNANT LA VISION DU CONSEIL DE QUARTIER POUR LE FUTUR ESPACE À USAGES PUBLICS ENTRE L'AVENUE DUVAL ET L'AVENUE DU COLISÉE	En attente
	RÉSOLUTION 20-CA-11 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER	En attente
Mars	RÉSOLUTION 20-CA-20 CONCERNANT LES INQUIÉTUDES DU CONSEIL DE QUARTIER QUANT À UN ÉVENTUEL TROISIÈME LIEN SOUS FORME DE TUNNEL ENTRE LES CENTRES-VILLE DE QUÉBEC ET DE LÉVIS, DÉBOUCHANT SUR L'AUTOROUTE LAURENTIENNE	En attente
Juin	RÉSOLUTION 20-CA-21 CONCERNANT UNE DEMANDE AU BUDGET D'INITIATIVE POUR L'ORGANISATION D'UNE SÉRIE DE	Oui

	CONFÉRENCES SUR LA CONSOMMATION RESPONSABLE	
Septembre	RÉSOLUTION 20-CA-25 CONCERNANT L'INTERSECTION 2IÈME AVENUE EST / DE LA COLOMBIÈRE EST	En attente
Décembre	RÉSOLUTION 20-CA-39 CONCERNANT LE PASSAGE DU TRAMWAY DANS LE QUARTIER	Non

### 3. Mobilité durable

#### 3.1 Réseau structurant de transport en commun

Le conseil de quartier s'est donné pour objectifs de collaborer avec la ville et le bureau de projet en vue de maximiser les retombées positives du déploiement du tramway sur la 1re Avenue, et en minimiser les effets potentiellement négatifs.

Quatre résolutions ont été transmises à cet effet en 2020 et le conseil est en attente de la suite des travaux dans ce dossier.

#### 3.2 Futur troisième lien

En début d'année, une nouvelle faisait état d'une modification du tracé d'un éventuel troisième lien incluant une possibilité que celui-ci sorte à la hauteur de notre quartier.

Le conseil d'administration a produit une résolution mentionnant son inquiétude face à cette possibilité et suivra de près l'évolution de ce dossier.

### 4. Participation publique et engagement citoyen

#### 4.1 Vision d'aménagement du pôle urbain Hamel-Laurentienne

La ville a présenté à l'automne 2020 la version préliminaire de la vision d'aménagement du pôle urbain Hamel-Laurentienne.

Le conseil de quartier de Lairet avait participé aux premières phases de cette consultation et s'est également investi dans cette phase en participant aux ateliers et en rédigeant un mémoire dont voici les grandes lignes :

- Un appui à la proposition de boulevard urbain, tout en suggérant des bonifications à la proposition
- Une végétalisation accélérée aux abords de l'autoroute laurentienne
- Des mesures de désenclavement du quartier, notamment par la mise en place d'un lien cyclopiéton en Lairet et Vanier
- Une meilleure intégration d'Expocité dans le quartier incluant une proposition de végétalisation de ses nombreux stationnements

Le mémoire produit par le conseil peut être consulté au [www.tinyurl.com/kbava8rf](http://www.tinyurl.com/kbava8rf).

## 4.2 Vision d'aménagement du secteur de la 1<sup>re</sup> avenue

La ville de Québec a tenu en 2020 la première étape de sa démarche consultative afin de définir la vision d'aménagement de la 1<sup>re</sup> avenue.

Des membres du conseil ont participé aux premiers ateliers et attendent les résultats préliminaires de cette démarche qui devraient venir au printemps 2021.

## 4.3 Demande d'opinions

Le conseil de quartier a le mandat de tenir des consultations publiques et de se prononcer sur des modifications à des règlements d'urbanismes concernant le quartier (voir la section mandat à l'annexe 1).

Deux de ces consultations ont été tenues en 2020 :

**Date** : 11 mars 2020

**Sujet** : Augmentation du nombre de logements sur le boulevard Benoît XV, zone 17307Ha

**Projet de règlement** : *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 17307Ha, R.C.A.1V.Q. 386*

**Principal commentaire ou question** : Les citoyens expriment leurs craintes que la modification change le cadre bâti des rues perpendiculaires au boulevard Benoît XV.

**Recommandation du conseil de quartier** : Modifier le projet de règlement pour que le changement ne s'applique qu'aux lots dérogatoires.

**Décision du conseil d'arrondissement** : Projet de règlement modifié en fonction de la recommandation du conseil de quartier

**Date** : 10 juin 2020

**Sujet** : Assouplissements au sujet des escaliers en marge avant et au sujet des tabliers de manœuvre dans certaines zones.

**Projet de règlement** : *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Lairet en regard de l'empiètement d'un escalier dans la marge avant et de l'aménagement d'un tablier de manœuvre, R.C.A.1V.Q. 393*

**Principal commentaire ou question** : Question sur les tabliers de manœuvre des commerces de la 1<sup>re</sup> Avenue et le tracé du tramway.

**Recommandation du conseil de quartier** : Approuver la modification

**Décision du conseil d'arrondissement** : Modification approuvée

## 4.4 Projet Laurentia

Le conseil de quartier de Lairet a produit un mémoire dans le cadre de la consultation de l'agence d'évaluation d'impact du Canada concernant de projet Laurentia.

Dans ce mémoire intitulé *Un projet d'une autre époque*, le conseil s'est prononcé entre autres sur la vulnérabilité et l'effet sur la santé des populations concernées par le projet, sur les

mesures d'atténuation proposée par le promoteur qui ont un impact environnemental non évalué, sur l'augmentation de la circulation ferroviaire et routière qu'amènera ce projet. Ce mémoire peut être consulté au <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80107/contributions/id/49094>.

## 5. Projets du conseil de quartier

### 5.1 Lairer en fleurs !

La thématique de la cinquième édition du concours de verdissement urbain a été annoncée à la fin de la 4<sup>e</sup> édition afin que les résident.e.s du quartier de Lairer puissent s'y préparer à l'avance. Le conseil de quartier de Lairer a ainsi opté pour ce thème : « Fleurs favorables aux insectes pollinisateurs » afin de sensibiliser le quartier à leur importance pour notre biodiversité.

En 2020, le concours Lairer en fleurs a dû s'adapter à notre nouvelle réalité étant donné la pandémie. Les modifications ont été les suivantes :

- La période d'inscription a été prolongée jusqu'au 31 août 2020.
- Les inscriptions se sont faites en ligne seulement de manière à éviter tout contact physique.
- 3 prix de participation ont été tirés au hasard parmi les participant.e.s :
  1. Un ensemble cadeau du producteur de miel et d'hydromel MIEL DES RUISSEAUX d'une valeur de 15.25\$.
  2. Trois certificats cadeaux à dépenser au GRAND MARCHÉ d'une valeur de 30.00\$
  3. Un montant de 50.00\$ à dépenser à la boutique des URBAINCULTEURS
- 1 prix du public a été voté via la page Facebook du concours au début du mois de septembre et a été dévoilé lors de l'assemblée virtuelle du conseil de quartier en septembre 2020 ainsi que sur la page Facebook.

Cela dit, le concours a tout de même débuté comme prévu le 1<sup>er</sup> juin 2020. Les affiches traditionnelles ont été remplacées par un tirage parmi les participant.e.s qui ont colorié un dessin en lien avec le thème du concours et qui l'ont affiché à leur fenêtre. La personne gagnante s'est vu offrir un certificat cadeau de 10\$ chez le restaurant Gemini Sushi ainsi qu'une carte illustrée par Mathilde Cinq-Mars Illustration.

De plus, puisque les déplacements étaient restreints, le comité organisateur a invité les amoureux.ses des fleurs du quartier à prendre une photo de leurs fleurs, ou encore, de celles de leurs voisin.e.s de manière à ce que nous puissions nous partager ces belles couleurs. Un tirage a permis de remettre une carte-cadeau de 10\$ chez Les Caprices d'Alice ainsi qu'une carte illustrée par Mathilde Cinq-Mars Illustration à une des participantes.

Le comité organisateur a utilisé l'argent du résiduel de la 4<sup>e</sup> édition pour financer le concours Lairer en fleurs de 2020. En tout, le concours aura coûté un total de 238,84 \$ pour l'année 2020.

Ceci a permis d'acheter les prix remis dans nos commerces locaux plutôt que de leur faire une demande de commandites et de bonifier le concours en y ajoutant une séance d'information virtuelle sur les papillons monarques. Elle a été animée par l'organisme Craque-

Bitume. Cette dernière a été offerte gratuitement et principalement aux résident.e.s du quartier, mais a été également ouverte à l'ensemble de la population. Ce faisant, une dizaine de personnes ont participé au ZOOM, qui a eu lieu à la fin du mois d'août, pour en apprendre davantage sur ces papillons en voie d'extinction.

Au total 15 résident.e.s se sont inscrits, en ligne, au concours l'été dernier. C'est 22 personnes de moins que l'édition précédente. Il faut dire qu'aucune affiche traditionnelle n'a été apposée dans les commerces du quartier et qu'aucun point de chute n'a pu faire la promotion du concours dû à la COVID-19.

Les résident.e.s pouvaient s'inscrire soit pour l'aménagement de leur façade ou de leur balcon de manière à ce que la prise de photos soit facilitée. Le prix du public a été sélectionné à la suite du vote du public sur la page Facebook. Il s'agissait d'un vote de popularité.

Le graphisme, la prise de photos et la création du prix du public ont été réalisés par Catherine B. Sabourin, administratrice du conseil de quartier de Lairet.

Voici quelques faits saillants concernant la 5<sup>e</sup> édition du concours Lairet en fleurs :

- La page Facebook du concours est passée de 160 mentions « J'aime » à 192.
- Le nombre d'inscriptions a été plus élevé chez les résident.e.s qui habitent près du Grand Marché de Québec.
- 41% des participant.e.s ont entre 40 - 64 ans alors que 53% sont âgés entre 26 - 39 ans. 6% de la participation revient aux personnes de 65 ans et plus.
- 53% des participant.e.s habitent dans une maison alors que 47% sont en appartement.
- Le pourcentage de femmes qui ont participé au concours est le même que l'an dernier, soit 94%.
- Tout comme à la 4<sup>e</sup> édition, la majorité des participant.e.s ont inscrit leur façade au concours.

Le thème pour la 6<sup>e</sup> édition du concours Lairet en fleurs sera « Végétaux indigènes du Québec ». Nous vous invitons à suivre la page Facebook <https://www.facebook.com/lairetenfleurs/> pour en connaître tous les détails. Les inscriptions débuteront le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Bref, le concours Lairet en fleurs doit son succès au travail d'équipe qui s'effectue au sein du conseil de quartier de Lairet et surtout, grâce à la participation des résident.e.s du quartier de Lairet. Nous souhaitons remercier chaudement ces dernier.ère.s d'avoir fait du bouche-à-oreille afin de promouvoir le concours et d'avoir fleuri aussi magnifiquement notre quartier! Celui-ci s'embellit d'année en année grâce à vos pouces verts! Nous espérons que vous participerez en grand nombre à l'édition 2021!



## 5.2 Promenades vertes

Suite au succès du projet pilote qui a eu lieu à l'automne 2019, il avait été prévu de poursuivre les *Promenades Vertes* en mai 2020. Toutefois, avec l'arrivée de la pandémie en mars 2020, ces promenades, inspirées du "plogging"<sup>1</sup>, ont été remplacées par un partage d'astuces écoresponsables afin de respecter les consignes en vigueur de la direction de la santé publique. Ce faisant, celui-ci s'est déroulé, en ligne, comme suit :

- Tous les 1ers lundis du mois, le conseil de quartier de Lairret a présenté une thématique pour le mois.
- Tous les mercredis, il a partagé des astuces en lien avec la thématique choisie.
- Tous les derniers vendredis du mois, les membres du groupe Facebook des *Promenades Vertes* ont été invité.e.s à nous partager les actions qu'ils avaient prises, en fonction de la thématique, afin que nous puissions célébrer tous ensemble, virtuellement, nos bons coups!

Ainsi, du 4 mai 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, le conseil de quartier de Lairet a rédigé une quarantaine de publications sur le groupe Facebook les *Promenades Vertes*.



Au cours de ces six mois, nous avons exploré les thèmes suivants:



## THÈMES DES 6 DERNIERS MOIS



Ceux-ci ont été fortement inspirés des "5R". Un principe bien connu dans le mouvement Zéro Déchet. D'ailleurs, si vous souhaitez en apprendre davantage, nous vous suggérons ces trois lectures:

- Zéro Déchet de Béa Johnson (L'initiatrice des 5R)
- Tendre vers le zéro déchet de Mélissa de La Fontaine (Une auteure et conférencière d'ici)
- Le guide vert de David Suzuki (Un écologiste canadien très impliqué)

Bien que les objectifs principaux des *Promenades Vertes* soient de promouvoir l'activité physique par la marche et surtout, d'obtenir un quartier plus propre en ramassant les déchets au sol, l'année 2020 aura permis de sensibiliser et de connaître les sujets qui retenaient plus l'intérêt des résident.e.s du quartier de Lairet.

Voici les résultats obtenus :



**Catherine B. Sabourin** a créé un sondage.

Administrateur · 20 août 2020 · 🌐



🌿 SONDAGE 🌿

Quels sujets, parmi les suivants, vous interpellent le plus?

Merci de prendre le temps d'y répondre! Vos réponses me permettront de planifier une programmation de conférences qui saura vous plaire! 😊

Vous avez donc tout à gagner à sélectionner vos sujets préférés! 🗳️✅



Ajoutée par vous  
Désencombrement



7 votes



Ajoutée par vous  
Compostage extérieur



7 votes



Ajoutée par vous  
Fabriquer ses propres produits ménager



4 votes



Ajoutée par vous  
Recyclage



3 votes



Ajoutée par vous  
Zéro déchet



2 votes



Ajoutée par vous  
Compostage intérieur



1 vote

De plus, il est à noter que le groupe Facebook est passé de 35 à 55 membres et que, cette année encore, aucun budget n'a été dépensé pour soutenir cette initiative.

Ceci étant dit et voyant l'intérêt grandissant, nous avons demandé et reçu un budget d'initiative de 1500\$ de la part de la Ville de Québec. Ce dernier sert à organiser la programmation d'une série de 4 ateliers sur la consommation responsable. Les sujets traités sont : le désencombrement, la fabrication de produits ménagers maison, le recyclage municipal ainsi que le compostage extérieur. Le bilan de cette initiative sera disponible dans le rapport annuel de 2021 puisque les ateliers sont toujours en cours au moment d'écrire ces lignes.

Enfin, il est toujours possible de suivre et d'aller lire la totalité des astuces sur le groupe Facebook des *Promenades Vertes*: <https://www.facebook.com/groups/3069748956401027/>.

Si le sujet vous intéresse et que vous souhaitez vous impliquer, nous vous invitons à vous manifester pour prendre la relève de ce merveilleux groupe! Il est porteur d'espoir pour un avenir plus écoresponsable!

## **6. Comités**

### **6.1 Comité des déplacements sécuritaires et actifs**

Depuis près de 5 ans, le Comité déplacements actifs et sécuritaires (CDAS) du Conseil de quartier de Lairet œuvre pour améliorer les conditions de marche des élèves du primaire sur leurs cheminements scolaires de la maison vers les trois écoles du quartier Lairet, à savoir Saint-Odile, Saint-Paul-Apôtre et Saint-Albert-le-Grand.

En raison de la pandémie, les travaux du CDAS ont été mis sur pause en 2020. Le conseil de quartier a cependant collaboré avec les conseils d'établissements des trois écoles du territoire afin de soumettre une demande au programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec afin de tenir des activités scolaires sur la sécurité routière. Au total, 3 000\$ ont été demandés par école auxquels s'ajouteront 3 000\$ de la part du conseil de quartier.

### **6.2 Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles**

Le conseil de quartier de Lairet siège à titre de membre votant au comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la ville de Québec (CVGMR). Dans le cadre de son mandat élargi mis en place en 2017, notamment en ce qui concerne le processus de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de l'agglomération de Québec, le comité de vigilance participe aux étapes de validation de l'atteinte des objectifs.

Malgré la pandémie, le Comité s'est réuni. Nous avons donc pu suivre l'avancée des travaux du Centre de biométhanisation, qui malgré quelques retards, semble toujours prévu pour le milieu de l'année 2021.

Claude Villeneuve, Directeur et professeur titulaire, Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, est venu faire une présentation sur son travail des 3 dernières années avec la Ville de Québec pour analyser le scénario de collecte stratégique en matière de gestions des résidus alimentaires. Il a aussi présenté la nouvelle stratégie de gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec afin de répondre à la PQGMR (politique québécoise de gestion des matières résiduelles) et aux ODD (objectifs de développement durable) des Nations Unies.

Lors de la campagne d'échantillonnage en juin, les résultats ont révélé, et pour la première fois, qu'aucune non-conformité n'a été observée sur un essai en démarrage, incluant le monoxyde de carbone. Cet essai en démarrage a été réalisé sur le four 1, le seul four équipé de brûleurs au gaz naturel fonctionnels à cette date. Depuis, les 3 autres fours ont aussi été équipés de brûleurs au gaz naturel et ils sont en phase de test.

Lors des divers suivis du PMO (Plan de mise en œuvre) effectués par Mathieu Fournier, Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles à la Ville, il s'est avéré que 12% des actions ont été retardées en raison de la Covid, mais 87% sont en cours ou terminées. L'un des gros projets de l'année fut le projet pilote pour la collecte des résidus alimentaires réalisé au cours du mois de novembre et décembre 2020 où plus de 2000 participants ont été sélectionnés afin d'évaluer du matériel de collecte (sacs, bacs, formations..). Ce projet a permis aussi d'évaluer les taux de récupération des résidus alimentaires dans les camions de collecte et de décompter et peser les sacs de résidus alimentaires dans les sacs.

Le résumé des activités du CVGMR, les procès-verbaux des rencontres, les suivis des PMO et les bilans annuels sont disponibles sur le site [incinerateur.qc.ca](http://incinerateur.qc.ca).

### **6.3 Comité de vigilance des activités portuaires**

Le conseil de quartier Lairet est membre votant du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) depuis sa fondation en 2013. Ce comité est un lieu d'échange entre la Ville, des représentants citoyens et environnementaux, des représentants d'organismes gouvernementaux ainsi que les représentants du Port de Québec concernant les activités exercées sur le site du port.

La principale préoccupation du CVAP a été le suivi du projet Laurentia. Le CVAP a eu plusieurs présentations sur ce projet depuis les cinq dernières années incluant cette année. Le CVAP a produit du mémoire défavorable au projet à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada<sup>1</sup> disponible sur le site du CVAP.

En 2020, le port a reçu très peu de plaintes et l'essentiel de celles-ci ont été pour des raisons de pollution visuelle ou en raison du bruit dans ses installations. Les données sur la qualité de l'air montrent qu'il y a peu d'amélioration à cet effet, les polluants dépassant les quantités maximales prescrites par les normes lors d'environ 10% des prises d'échantillons. Ceci est similaire à ce qui a été constaté dans les années précédentes.

---

<sup>1</sup>[https://cvap.quebec/wp-content/uploads/2015/01/Me%CC%81moire-CVAP-Projet-Laurentia\\_.pdf](https://cvap.quebec/wp-content/uploads/2015/01/Me%CC%81moire-CVAP-Projet-Laurentia_.pdf)

Le rapport annuel du Comité de vigilance des activités portuaires sera disponible au printemps sur le site [cvap.quebec](http://cvap.quebec).

#### **6.4 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air**

Le conseil de quartier siège au comité-conseil « Mon environnement, ma santé » sur la qualité de l'air. « Mon environnement, ma santé » est un projet de recherche sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé des citoyens et citoyennes des quartiers du Vieux-Limoilou, Lairet, Maizerets, St-Roch, St-Sauveur et Vanier. Ce projet, qui rassemble diverses parties prenantes, est piloté par le Directeur de santé publique (DSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

En raison de la pandémie qui a monopolisé l'ensemble des ressources de la DSP, les activités du projet « Mon environnement, ma santé » ont été interrompues en 2020 et devraient reprendre en 2021.

#### **6.5 Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU)**

Les travaux du Comité de voisinage de l'hôpital l'Enfant-Jésus (CHU) de la dernière année ont surtout tenu sur des enjeux de voisinage concernant les habitants du quartier Maizerets. Notre conseil d'administration continuera d'assister aux rencontres du comité afin que les impacts sur nos résidents puissent continuer à être relevés.

#### **6.6 Table de concertation vélo des conseils de quartier**

Le conseil de quartier a milité plusieurs années pour la mise en oeuvre du Plan directeur du réseau cyclable de 2008. Cette mobilisation a conduit, en 2016, à l'adoption Vision des déplacements à vélo. Celle-ci comprenait 66 projets prioritaires à réaliser sur un horizon de cinq ans (2016-2020), pour un total de 90 km. C'est dire que pour réaliser son objectif, la municipalité doit compléter au moins 18 km et un peu plus de 13 projets par année.

Le conseil de quartier comprend que la Vision des déplacements actifs prendra le relais de la Vision des déplacements à vélo, qui arrivait à échéance en 2020. Le conseil de quartier souhaite que la nouvelle politique soit accompagnée d'objectifs aussi ambitieux et mesurables.

Rappelons qu'à l'échelle de l'agglomération, le vélo est le mode de déplacement ayant connu la croissance la plus soutenue au cours des quinze dernières années. Entre 2001 et 2017, le nombre de déplacements quotidiens à bicyclette a augmenté de 91% selon les résultats de l'enquête Origine-Destination 2017, qui ont été rendus publics en 2019. En guise de comparaison, les déplacements en auto ont augmenté de 18%, les déplacements en transport en commun de 14%, et les déplacements à pied de 5%. Le conseil de quartier s'attend à ce que des investissements conséquents soient réalisés dans le réseau cyclable au cours des prochaines années.

Or, aucune amélioration au réseau cyclable de Lairet en 2020, malgré les demandes répétées du conseil de quartier de requalifier les chaussées désignées des rues des Peupliers et des

Frênes en bandes cyclables en vue de créer un axe cyclable est-ouest entre Lairet et Maizerets (carte ci-dessous)[1].

À cette fin, le conseil de quartier de Lairet entend poursuivre son implication au sein de la table de concertation vélo des conseils de quartier (TCV). Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population.

---

[1] En juin 2019, le conseil de quartier a adopté la résolution 19-CA-26 demandant la requalification des chaussées désignées des rues des Peupliers et des Frênes en bandes cyclables en vue de créer un axe cyclable est-ouest entre Lairet et Maizerets, plus spécifiquement entre les secteurs Ste-Odile, St-Albert-le-Grand et de St-Pie-X. Le Service de la planification en aménagement et environnement (SPAÉ) a répondu que ce n'était pas possible parce que, selon les relevés de circulation, le débit véhiculaire sur la rue des Peupliers est assez faible pour qu'une chaussée désignée soit conforme et que, par conséquent, il serait donc difficile de justifier l'aménagement d'une bande cyclable et, à plus forte raison, le retrait de cases de stationnement. Dans son mémoire sur la Stratégie de sécurité routière, le conseil de quartier a apporté certaines nuances à ce raisonnement : les chaussées désignées ne répondent pas aux besoins des jeunes cyclistes et, à plus forte raison, aux attentes de leurs parents en matière de sécurité. Pour ces raisons, le conseil de quartier de Lairet a adopté une seconde résolution (19-CA-56) demandant que les critères d'aménagements des voies cyclables au pourtour et à destination des écoles soient ajustés de façon à préconiser l'aménagement de bandes et de pistes cyclables, plutôt que de chaussées désignées.

## 7. États financiers

### ÉTATS FINANCIERS (NON-VÉRIFIÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2020

<b>Produit</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ville de Québec – Fonctionnement	1500,00	1050,00
Ville de Québec – Initiative Lairet en fleur 2019	0,00	1525,23
Ville de Québec – Initiative Explorateurs urbains	0,00	3842,00
Ville de Québec – Initiative Conférences écolo 2020-2021	1500,00	-
<b>Total</b>	<b>3000,00</b>	<b>6417,23</b>

<b>Charges</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Fonctionnement	1214,15	1356,31
Ville de Québec – Initiative Lairet en fleur 2019 et 2018	184,34	1739,37
Ville de Québec – Initiative Explorateurs urbains*	3842,00	0,00
Ville de Québec – Initiative Conférences écolo 2020-2021	858,30	-
<b>Total</b>	<b>6098,79</b>	<b>3095,68</b>

*\*Projet réalisé, mais facture non reçue pour les Explorateurs urbains en 2019*

Excédent des charges par rapport aux produits en 2020	-3098,79
Charges de 2019 déboursées en 2020*	126,03
Charges de 2020 à déboursier en 2021**	568,39
Total au livre au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (dont 5\$ de part sociale)	3 976,63
Total au livre au 31 décembre 2020 (dont 5\$ de part sociale)	1 320,20

*\*126,03\$ frais de fonctionnement*

*\*\*190\$ fonctionnement, 33,46\$ Lairet en fleurs, et 344,93\$ conférences.*

### **3. ANNEXE 1 - MANDAT ET FONCTIONNEMENT**

#### **Mandat du conseil de quartier**

Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville de Québec. Il a pour mission de permettre aux citoyens et citoyennes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Les conseils de quartier sont appelés à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville ;
- tenir des séances de consultation publique ;
- transmettre leur avis au conseil de la ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier ;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil de quartier se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique, à l'exception des mois de juillet et août.

#### **Membres**

Sont membres d'office du conseil de quartier toutes les personnes majeures résidant dans Lairet, de même que les personnes représentant des commerces, entreprises, établissements et organismes communautaires qui s'y trouvent.

#### **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 4 hommes et 4 femmes élues par la population du quartier pour un mandat de deux ans ;
- 3 personnes nommées par les administrateurs élus, pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ;

Les conseillères et conseillers municipaux des districts de Limoilou et de Maizerets-Lairet sont membres d'office du conseil d'administration sans droit de vote.

## **4. ANNEXE 2 - PRINCIPALES RÉOLUTIONS**

### **RÉSOLUTION 20-CA-02 CONCERNANT LES PRÉCISIONS RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DU DÉBIT VÉHICULAIRE SUR LA RUE DES CHÊNES**

*CONSIDÉRANT que, selon l'étude d'impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec, l'implantation du tramway causera une augmentation de plus de 300% du débit journalier moyen annuel (DJMA) sur la rue des Chênes, soit une augmentation de 2000 à 6300 véhicules par jour.*

*CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par des résidents et résidentes de la rue des Chênes.*

*CONSIDÉRANT les impacts potentiels de cette augmentation sur la sécurité routière et à la fluidité de la circulation.*

*CONSIDÉRANT l'existence d'un chemin d'écolier sur la rue des Chênes.*

*CONSIDÉRANT le caractère résidentiel de la rue des Chênes, au même titre que toutes les autres rues du quartier.*

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration de demander à la Ville de Québec et au Bureau de projet du RSTC des précisions quant au choix de la rue des Chênes comme collectrice secondaire, au calcul de ces augmentations, aux impacts anticipés, aux mesures d'atténuation pouvant être mises en place ainsi qu'aux alternatives pouvant être étudiées.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 20-CA-03 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DU DROIT DE CORRESPONDANCE EN VUE DE MAXIMISER LES RETOMBÉES POSITIVES DU RSTC POUR LES COMMERCES DE LA 1<sup>re</sup> AVENUE**

*CONSIDÉRANT l'engagement du conseil de quartier de Lairet à maximiser les retombées positives du tramway sur la 1<sup>re</sup> Avenue.*

*CONSIDÉRANT que selon le Règlement 230 du RTC, un droit de correspondre permet de monter gratuitement à bord de tout autobus circulant sur un parcours autre que celui sur lequel il a été émis et autre que ceux utilisés durant sa période de validité.*

*CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, un navetteur qui souhaite descendre de l'autobus pour faire un achat dans un commerce puis reprendre un autobus circulant sur un même parcours sera chargé deux fois.*

*CONSIDÉRANT que cette façon de faire décourage les usagers du transport en commun de descendre faire des emplettes lors de leurs déplacements domicile-travail, par exemple.*

*CONSIDÉRANT que, pour que l'implantation du tramway bénéficie aux commerces de la 1<sup>re</sup> Avenue, il est primordial que ses usagers puissent descendre pour faire des emplettes puis remonter dans le tramway sans être pénalisés, comme le font les automobilistes.*

*CONSIDÉRANT que le transfert modal de la voiture individuelle vers le transport en commun ne doit pas se traduire par une perte de revenu pour ces commerces.*

*SUR PROPOSITION DE Mme Catherine Bossé-Sabourin DUMENT APPUYÉE PAR M. Christian Émond, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite le RTC à modifier le règlement 230 pour qu'un droit de correspondre permette de monter gratuitement à bord de tout autobus ou tramway durant sa période de validité, y compris un autobus ou un tramway circulant sur le même parcours.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉTITION 18<sup>e</sup> RUE : POUR QUE LA VILLE DE QUÉBEC DÉVOILE SON ÉCHÉANCIER ET PRENNE DES MESURES IMMÉDIATES AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS.**

*Le mercredi 15 janvier 2020 à Québec, un autre accident impliquant 2 véhicules au coin de la 4e avenue et de la 18e rue a failli tuer deux piétons, un homme et une femme enceinte.*

*CONSIDÉRANT QUE selon les rapports d'accidents de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) entre 2011 et 2016, le conseil de quartier de Lairet a répertorié près de 250 collisions (l'équivalent en moyenne d'un accident par semaine) qui se sont produites à l'une ou l'autre des intersections de la 18e Rue, entre la 8e et la 1re avenue, un tronçon d'à peine 600 mètres ;*

*CONSIDÉRANT QUE l'intersection 18e rue / 4e avenue figure en tête de liste avec 111 véhicules impliqués dans des accidents (dont 2 accidents mortels ), ce qui représente en moyenne une collision par mois, tandis que 130 véhicules ont été impliqués dans des accidents aux intersections de la 8e Avenue, de la 1re Avenue et de Benoît-XV ;*

*CONSIDÉRANT QUE le répertoire des accidents routiers impliquant piéton(s) ou cycliste(s) élaboré par Accès transports viables pour les années 2005 à 2016, l'axe 18e Rue/1re Avenue est la deuxième intersection la plus dangereuse à Québec pour les piétons et cyclistes ;*

*CONSIDÉRANT QUE la 18e rue se situe en plein cœur d'un quartier résidentiel à haute densité et à proximité de deux écoles secondaires, de trois écoles primaires, d'un centre de formation professionnelle, d'un CPE et d'un CÉGEP ;*

*CONSIDÉRANT QUE la vitesse automobile, principalement en cause, est notamment favorisée par le nombre de voies, l'aménagement urbain et les feux de circulation, lesquels incitent les automobilistes à accélérer pour ne pas rater le feu vert ;*

*CONSIDÉRANT QUE des centaines de citoyens témoignent se sentir en danger lorsqu'ils empruntent ces intersections, tant à titre de piétons que de cyclistes ou d'automobilistes ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec reconnaît les enjeux depuis plusieurs années et a pris un engagement ferme, en 2019, de réaménager la 18e rue pour corriger la situation, mais n'a dévoilé aucun échéancier précis pour le faire.*

*Nous, soussignés, demandons à la Ville de Québec de faire connaître dans les plus brefs délais son échéancier à l'égard des travaux de réfection promis ainsi que de prendre des mesures immédiates pour sécuriser les intersections problématiques de la 18e rue.*

*N'attendons pas que de nouvelles victimes s'ajoutent à ce bilan dévastateur.*

## **RÉSOLUTION 20-CA-09 CONCERNANT LA FRÉQUENCE DES PASSAGES DU TRAMWAY SUR LA 1RE AVENUE**

*CONSIDÉRANT que le schéma d'exploitation actuellement envisagé pour le tramway de Québec inclut une ligne courte (à haute fréquence) entre terminus Le Gendre au pôle d'échanges Saint-Roch.*

*CONSIDÉRANT qu'en heure de pointe, le tramway passera aux 4 minutes sur la ligne courte à haute fréquence, alors qu'il ne passera qu'au 8 minutes sur le reste du parcours, incluant la 1re Avenue dans Lairet.*

*CONSIDÉRANT que Lairet arrive au deuxième rang des quartiers dont la part modale du transport en commun est la plus élevée à Québec (26,6%) et que la fréquence du tramway sur la 1re Avenue devrait refléter cet engouement.*

*CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des passages aux 4 minutes sur la 1re Avenue dans Lairet.*

*CONSIDÉRANT l'indice de défavorisation matérielle et/ou sociale très élevé des quartiers Vieux-Limoilou, Lairet et Maizeret.*

*CONSIDÉRANT la densité d'activité humaine forte à très forte générée par les hôpitaux Saint-François-D'Assise et de l'Enfant-Jésus ainsi que par le CÉGEP Limoilou.*

*CONSIDÉRANT la connectivité du tronçon du parcours du tramway dans les quartiers Vieux-Limoilou, Lairet et Maizeret avec les parcours Métrobus 802 et 803.*

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et le bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun à assurer le passage du tramway au 4 minutes sur la 1re Avenue, dans Lairet, en prolongeant la ligne courte (à haute fréquence) jusqu'à la 41e Rue.*

**RÉSOLUTION 20-CA-10 CONCERNANT LA VISION DU CONSEIL DE QUARTIER POUR LE FUTUR ESPACE À USAGES PUBLICS ENTRE L'AVENUE DUVAL ET L'AVENUE DU COLISÉE**

*CONSIDÉRANT la future implantation du centre d'exploitation et d'entretien (CEE) secondaire du Réseau structurant de transport en commun (RSTC).*

*CONSIDÉRANT le besoin des personnes habitant à proximité du futur CEE d'être rassuré quant à l'impact de cette infrastructure sur leur milieu de vie.*

*CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas espace verts et de parcs de proximité dans ce secteur de Lairet.*

*CONSIDÉRANT que l'indice de canopée est de 18% dans le quartier de Lairet et que, dans sa Vision de l'arbre, la Ville de Québec s'est engagée à le faire passer à 35% à l'horizon 2025.*

*CONSIDÉRANT qu'il existe un consensus sur les bienfaits de la forêt urbaine pour améliorer la santé publique et lutter contre les îlots de chaleur.*

*CONSIDÉRANT les nombreuses lignes de désirs qui traversent ces terrains.*

*CONSIDÉRANT le projet de déplacement du jardin communautaire Ste-Odile et la longue liste d'attente pour y avoir accès.*

*SUR PROPOSITION Mme Julie Tremblay-Potvin DUMENT APPUYÉE PAR M. Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec à :*

- créer des espaces verts avec des jeux libres et des installations pour tous les âges ;*
- aménager une aire d'exercice canin ;*
- réaliser une forêt nourricière et un jardin en permaculture afin de répondre aux besoins des citoyens et qui pourraient s'inscrire dans le Plan d'action en agriculture urbaine.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 20-CA-11 CONCERNANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE PLACES ÉPHÉMÈRES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ**

*CONSIDÉRANT le projet de Place Lairet du conseil de quartier de Lairet et les démarches réalisées auprès du Patro Roc-Amadour afin de localiser cette place éphémère sur son terrain.*

*SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de mandater Mmes Julie Poisson et Julie Tremblay-Potvin de déposer une demande au programme de places éphémères issues de la communauté pour projet de Place Lairet.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **RÉSOLUTION 20-CA-20 CONCERNANT LES INQUIÉTUDES DU CONSEIL DE QUARTIER QUANT À UN ÉVENTUEL TROISIÈME LIEN SOUS FORME DE TUNNEL ENTRE LES CENTRE-VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS, DÉBOUCHANT SUR L'AUTOROUTE LAURENTIENNE**

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, la Ville de Lévis et la Ville de Québec évaluent ou développent un éventuel projet de troisième lien reliant les centres-villes de Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que le quartier Lairet, longeant l'autoroute Laurentienne, souffre déjà d'enclavement et que la population du secteur Ste-Odile a déjà du mal à accéder, à pied ou à vélo aux commerces avoisinants, notamment ceux du secteur Fleur de Lys.

CONSIDÉRANT que la population du quartier Lairet, à l'image de celle du centre-ville, compte parmi les plus vulnérables,

CONSIDÉRANT que depuis 2017, aux côtés de divers acteurs municipaux, cinq conseils de quartier (Lairet, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vanier et Vieux-Limoilou) revendiquent la transformation de la portion sud de l'autoroute laurentienne en boulevard urbain et que, par le biais de ce projet, les résidents et résidentes des quartiers espéraient une baisse du volume de circulation automobile, une diminution de pression sur la qualité de l'air, un allègement quant à la pollution sonore, et une bonification des accès au profit des transports actifs et collectifs;

CONSIDÉRANT que déjà aux étapes préliminaires de son étude sur la qualité de l'air, la Direction régionale de la santé publique commandée par la Ville de Québec avait identifié des défis substantiels pour le secteur, ciblant notamment l'impact que pouvait avoir la circulation automobile sur la pollution et les émissions de particules fines et, parmi les pistes de réflexion émises pour l'élaboration de futures recommandations, soulignait l'importance d'agir sur l'efficacité, la sécurité et l'utilisation du transport actif et des transports en commun comme solution de rechange à l'automobile ([https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/ProfSante/SPU/bilan\\_initial\\_qae\\_2019-09-06\\_table\\_matières\\_corrigeé.pdf](https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/ProfSante/SPU/bilan_initial_qae_2019-09-06_table_matières_corrigeé.pdf));

CONSIDÉRANT que la construction d'un éventuel troisième lien ayant une sortie à proximité des quartiers centraux peut, dans le contexte d'un usage pour l'automobile, exacerber différentes problématiques touchant les quartiers centraux, telles l'augmentation de la congestion routière, la hausse de la circulation de transit, ou encore les émissions de particules fines;

CONSIDÉRANT qu'un éventuel troisième lien, générateur de pollution atmosphérique et sonore, qui aboutirait directement dans le secteur de la ville le plus affecté par la pollution de l'air pourrait venir anéantir des années d'efforts effectués par de nombreux acteurs municipaux et industriels dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et résidentes et de ce fait, avoir un impact concret sur la santé publique;

CONSIDÉRANT que le projet de Tramway et de son Réseau de transport structurant prévoit d'ores et déjà une redistribution et une augmentation de l'achalandage automobile dans les rues du quartier Lairet et particulièrement du secteur Ste-Odile;

CONSIDÉRANT la discussion entamée entre la Ville de Québec et le Conseil de quartier de Lairet en regard de préoccupations importantes face à l'enclavement du secteur Ste-Odile et à la qualité de vie de ses résidents dans le cadre de l'implantation du Centre d'entretien secondaire du Tramway sur son territoire.

En amont de la diffusion publique des plans préliminaires d'un éventuel projet de troisième lien entre les centres-villes de Québec et de Lévis, le conseil de quartier de Lairet

SUR PROPOSITION DE Julie Tremblay-Potvin DÛMENT APPUYÉE PAR Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet

DEMANDE à ce que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec tiennent compte des impacts négatifs potentiels d'un tel projet pour la population des quartiers centraux, tant en lien avec les questions environnementales que les impacts sur la circulation;

DEMANDE à ce que les impacts d'un tel projet liés à la santé publique et à la qualité de l'air pour la population des quartiers centraux soient mis de l'avant de façon prioritaire, comparativement aux impacts sur la fluidité du transit automobile;

DEMANDE que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec expliquent clairement quels sont les gains réels d'un tel projet pour les résidents et résidentes des quartiers centraux, si ce projet n'est pas limité à une desserte de transport en commun;

DEMANDE à ce que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec proposent, à l'intérieur de ce projet, des moyens concrets de diminuer l'exposition des résidents de Lairet, et plus particulièrement du secteur Ste-Odile, aux polluants engendrés par la circulation automobile à proximité, et plus particulièrement sur l'autoroute Laurentienne;

DEMANDE à ce que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec proposent, à l'intérieur de ce projet, des moyens concrets et sécuritaires de favoriser l'accès, par les résidents du secteur Ste-Odile, aux commerces du secteur Fleur de Lys, à pied et à vélo.

DEMANDE à ce que la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec considèrent la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain s'étendant tout au long du quartier Ste-Odile et que la sortie éventuelle d'un troisième lien se fasse au nord du quartier Lairet.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**RÉSOLUTION 20-CA-21 CONCERNANT UNE DEMANDE AU BUDGET D'INITIATIVE POUR L'ORGANISATION D'UNE SÉRIE DE CONFÉRENCES SUR LA CONSOMMATION RESPONSABLE**

- CONSIDÉRANT l'adoption, en janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la communauté métropolitaine de Québec;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'est dotée d'une Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles avec pour objectif de valoriser 82 % des matières générées sur son territoire d'ici 2028.
- CONSIDÉRANT le projet de conférences/ ateliers sur la consommation responsable déposé par le conseil de quartier de Lairet, dans le cadre du projet des « Promenades Vertes », en vue d'inciter la population de Lairet à adopter des bonnes pratiques en matière de réduction à la source et de gestion des matières résiduelles.

*SUR PROPOSITION DE Mme Catherine Bossé-Sabourin, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'inviter la Ville de Québec à octroyer 1500\$ du budget d'initiative pour la réalisation du projet de conférences/ ateliers sur la consommation responsable en annexe.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **RÉSOLUTION 20-CA-25 CONCERNANT L'INTERSECTION 2IÈME AVENUE EST / DE LA COLOMBIÈRE EST**

CONSIDÉRANT que la 2<sup>e</sup> avenue E est utilisée comme un raccourci par beaucoup d'automobilistes afin d'éviter les feux de circulation de la 1<sup>re</sup> avenue et de la 4<sup>e</sup> avenue Est.

CONSIDÉRANT que la 2<sup>e</sup> avenue E est un corridor scolaire à l'intersection mentionnée en objet depuis 2018, et qu'on retrouve sur cette avenue une école primaire, un parc-école et un centre communautaire contenant un grand parc, une piscine et un camp de jour.

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par des citoyens sur la dangerosité de l'intersection de la 2<sup>e</sup> avenue Est et de la rue de la Colombière est lors de séances du Conseil de quartier.

CONSIDÉRANT le témoignage d'un couple de résidents mentionnant s'être fait accidenter trois voitures stationnées pour un total de 50 000\$ de dommages (dont une perte totale) à cette intersection.

CONSIDÉRANT que ce couple de résidents songe à mettre en vente leur résidence devant la dangerosité de l'intersection.

CONSIDÉRANT qu'un enfant circulant en vélo s'est fait frapper par une voiture à l'intersection à la fin juin, qu'il a été victime d'une commotion cérébrale et de multiples lacérations et qu'il a été transporté en ambulance à l'hôpital.

CONSIDÉRANT le témoignage de l'enfant sur son incompréhension de la signalisation routière à cette intersection qui a mené à l'accident (alternance d'intersections où il y a 2 puis 4 panneaux d'arrêts sur la 2<sup>e</sup> avenue Est et les autres axes nord-sud similaires du quartier).

CONSIDÉRANT l'observation d'administrateurs de multiples comportements dangereux (vitesse, arrêt non conforme, arrêts complets alors qu'il n'y a pas de panneaux sur l'axe nord-sud) à cette intersection dans les jours suivants l'incident.

CONSIDÉRANT les autres axes nord-sud du quartier Lairét (avenue des Cerisiers, Dumas et Duval) qui ont de la signalisation similaire et où des accidents ont également été rapportés aux intersections.

CONSIDÉRANT le refus de la ville de faire de cette rue une rue partagée lors du projet pilote puisque la rue ne permet pas d'assurer « la sécurité et une bonne cohabitation entre tous les usagers de la route ».

*SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arseneault, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration INVITE la Ville à :*

- Sécuriser promptement l'intersection de la 2<sup>e</sup> avenue E et de la rue de la Colombière en ajoutant des panneaux d'arrêts sur l'axe nord-sud;
- Entamer une réflexion sur la sécurisation des artères secondaires nord-sud du quartier Lairét.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 20-CA-39 CONCERNANT LE PASSAGE DU TRAMWAY DANS LE QUARTIER**

CONSIDÉRANT la volonté de changement au tracé du tramway de Québec évoqué par le ministre des Transports du Québec, François Bonnardel ;

CONSIDÉRANT les fuites dans les médias en décembre 2020 évoquant que le tramway pourrait ne plus circuler dans le quartier de Lairet au profit d'autres quartiers de la ville ;

CONSIDÉRANT que le temps moyen d'un déplacement entre le point central du quartier Lairet et la colline parlementaire est de 30 minutes en transport en commun pour une distance à franchir de 5 km, ce qui représente un temps de déplacement de 10 km/h ;

CONSIDÉRANT que le même déplacement peut être effectué à pied en 45 minutes en évitant les détours routiers obligatoires ;

CONSIDÉRANT qu'avant la pandémie, les autobus traversant le quartier pour se rendre sur la colline parlementaire étaient souvent pleins à craquer aux heures de pointe ;

CONSIDÉRANT qu'il était fréquent de voir des Métrobus qui ne s'arrêtaient pas aux arrêts d'autobus situés dans Lairet car ils étaient remplis au-delà de leur capacité maximale ;

CONSIDÉRANT que, selon le dernier recensement de Statistique Canada, la part modale du transport en commun dans Lairet est de 26,6%, ce qui en fait le deuxième quartier dont la part modale est la plus élevée à Québec ;

CONSIDÉRANT que le quartier Lairet représente la première banlieue de la ville de Québec et que l'on y trouve des points de convergence importants tels que le Centre Vidéotron, le Grand Marché et Expo-Cité ;

CONSIDÉRANT que le quartier Lairet présente d'énormes possibilités de développement et de densification qui assureront une clientèle importante et pérenne au tramway de Québec ;

SUR PROPOSITION DE Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉ PAR Jacques Latulippe IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- RAPPELLE à la Ville de Québec et au Ministère des Transports du Québec l'importance de bonifier le transport en commun traversant Lairet pour se rendre à la colline parlementaire et la Cité-universitaire.
- INVITE la Ville de Québec et le Ministère des Transports du Québec à considérer un tracé de tramway traversant le quartier Lairet et se rendant minimalement à l'intersection de la 1<sup>re</sup> avenue et de la 41<sup>e</sup> rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

